

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Notice à conserver



RÉGION
NORMANDIE

Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources⁽¹⁾ pendant la durée de votre formation

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ?(2)
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région
Demandeur d'emploi sans emploi	Région
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine	Région ou OPCO ⁽³⁾ (si éligible)
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	Employeur ou OPCO
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Agent de la fonction publique (titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Employeur ou OPCO
En formation financée par la Région	Vous-même ⁽⁴⁾
Dans une autre situation	Vous-même

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Conformément aux règles de financement régionales et sous réserve de modifications

(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)

(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

Votre statut est considéré le jour où vous confirmez votre entrée en formation

En cas de non production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé



Je m'inscris en formation (sélection, parcoursup...)

Je me renseigne sur les modalités de financement de la formation envisagée (<https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social>)

Je suis admis(e) en formation

Félicitations, vous êtes accepté-e en institut de formation sanitaire ou sociale !

Je confirme mon inscription

Votre statut est considéré le jour où vous confirmez votre entrée à l'institut de formation

Quel est mon statut ?

Je suis en poursuite de scolarité
(j'ai obtenu mon baccalauréat depuis moins de 4 ans ou je suis en études sans interruption pendant plus d'une année)

Je suis demandeur-euse d'emploi sans emploi

Je suis en CDD ou
Je suis en CDI (d'une durée ≤ 24h/semaine ou 104h/mois)

Je suis en CDI d'une durée > 24h/semaine ou 104h/mois

Je suis agent de la fonction publique

Je suis en formation financée par la Région

Je suis retraité-e ou j'ai dépassé l'âge légal de départ à la retraite

Je fournis les pièces justificatives

Je fournis mes certificats de scolarité et/ou la copie de mon baccalauréat à l'institut de formation

Je fournis un justificatif Pôle Emploi à l'institut de formation

Je fournis une copie de mon contrat de travail à l'institut de formation

Je constitue un dossier de demande de financement auprès de mon employeur ou d'un OPCO

Un délai de carence de 10 mois s'applique avant de pouvoir bénéficier d'un nouveau financement régional

Je ne suis éligible à aucun financement

Je m'assure du mode de financement de mon parcours

Ma formation est financée par la Région Normandie

Ma formation est financée par mon employeur ou un OPCO

Je m'autofinance

J'entre en formation

Je dispose d'un droit à financement égal à la durée de formation + l'équivalent d'une année de formation supplémentaire en cas de redoublement ou de suspension pour motif considéré comme légitime

La durée du financement est fixée par mon organisme financeur

Je m'assure de disposer de ressources pendant la formation

Je suis diplômé-e

